

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Arrêté n°2018 0002 /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de Santé et de promotion sociale à Kayimdi.

31-12-2018

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Vu la constitution ;

Visa et N° 3790



Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

Vu la requête du Président du comité villageois de développement de Lattou, relative à la construction d'un CSPA à Kayimdi dans la commune de Koudougou, province du Boulkiemde.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Kayimdi, est accordée aux populations de ladite localité et environs, province du Boulkiemdé, district sanitaire de Koudougou.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ;
- une maternité avec équipement ;
- un dépôt pharmaceutique ;
- un logement pour le personnel du dispensaire ;
- un logement pour le personnel de la maternité ;
- des latrines et toilettes extérieures ;
- un forage équipé d'une pompe.

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé du Centre Ouest est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 14 JAN 2019

AMPLIATIONS :

- Gouverneur du Centre Ouest	1
- S.G/Santé	1
- H.C. Boulkiemdé	1
- DRS. du Centre Ouest	1
- MCD de Koudougou	1
- Mairie de Koudougou	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	

Professeur Nicolas MEDA
Officier de l'Ordre National